

DATE DE PUBLICATION : 21 mai 2019

La directrice de la Surveillance des Paiements et des infrastructures de Marché

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2019 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 18 avril 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M. Mathieu GEX, chef du service de Surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Claire ORLIAC, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché.

Délégation permanente est donnée à M. Christophe GENESTET, chef du service des Règlements interbancaires, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Muriel FOUCAUD, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Règlements interbancaires.

Délégation permanente est donnée à M. Julien LASALLE, chef du service d'Études des infrastructures de marché, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Adeline BACHELLERIE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études des infrastructures de marché.

Délégation permanente est donnée à M. Alexandre STERVINO, chef du Service de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux.

Fait à Paris, le 9 mai 2019

Valérie FASQUELLE